



Procès-verbal de l'assemblée annuelle de parents de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue le 6 septembre 2017 à 18 h 15, au 7450, boul Cousineau à Saint-Hubert.

1. Mot de bienvenue du directeur

Monsieur Caron souhaite la bienvenue et remercie les parents d'être présents à l'assemblée et explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée générale des parents du 15 septembre 2016.

Monsieur Patrick Messier, appuyé de monsieur Jocelyn Dagenais, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

Mme Nathalie Kleber, appuyée de madame Marika Larravoire, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des parents du 15 septembre 2016 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

3. Explications sur la composition et les fonctions

3.1 du conseil d'établissement

Monsieur Caron présente les différents mandats du CE tel que le prévoit la loi. Référence : Tableau des instances démocratiques. Il y a un minimum de 6 réunions par année. Pour l'année scolaire 2017-2018, 7 rencontres sont prévues.

Composition de notre CE : 20 membres (8 parents – 6 enseignants – 1 représentant personnel professionnel-1 représentant personnel de soutien-2 élèves de 4^e et 5^e secondaire - 2 représentants de la communauté) Tous les membres ont droit de vote à l'exception de la direction d'école et des représentants de la communauté.

Rôles : Convention de gestion, approbation règles de conduite, cours offerts aux élèves, modalités d'application du régime pédagogique, approbation des activités éducatives, sorties, voyages et campagnes de financement, etc.

Informé service complémentaire. Le CE peut être consulté sur différents sujets à la demande de la direction d'école ou de la CSMV.

L'assiduité des membres aux rencontres est très importante, car aucune décision ne peut être prise si nous n'avons pas le quorum. Les rencontres se déroulent le mercredi soir, environ une fois par mois, à compter de 19 heures.

3.2 du comité de parents

L'AGA doit élire un représentant et un substitut parmi les parents membres du conseil d'établissement de l'année courante.

Rôles : Promouvoir la participation des parents aux activités de la CSMV. Élire leurs représentants dans d'autres sous-comités. Faciliter le fonctionnement de l'ensemble de la CSMV. Expression des besoins des parents des élèves de notre école. Donner son avis sur les questions soumises par la CSMV.

3.3 de l'organisme de participation des parents (OPP)

L'an passé, il n'y avait pas d'OPP. Ce sera à l'assemblée de parents de ce soir de déterminer s'il y a aura formation ou non d'un OPP. Cet organisme a comme mandat de promouvoir l'implication de parents dans notre école. Ex. Organiser des conférences, des journées ou des semaines thématiques, mettre sur pied une liste de parents bénévoles, participer à l'organisation de fêtes, organiser des campagnes de financement pour l'école, développer des projets en lien avec la communauté, etc.

4. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

4.1. Nomination d'un président d'élection

Mme Sarria propose Monsieur Caron
Monsieur Caron agira à titre de président d'élection.

4.2. Nomination d'un secrétaire d'élection

Mme Virginie Sarria propose madame Caroline Vandal.
Caroline Vandal agira à titre de secrétaire d'élection.

4.3. Nomination de deux scrutateurs

Monsieur Alain Riendeau et Monsieur Dagenais se proposent comme scrutateurs.

4.4. Postes à pourvoir au conseil d'établissement

4 postes de 2 ans et 2 postes d'un an sont à pourvoir.

4.5. Élections des parents au conseil d'établissement

Nous débutons par les 4 mandats de 2 ans.

Les personnes suivantes proposent leur candidature :

Monsieur Alain Brissette
Monsieur Patrick Messier
Monsieur Samir El Farouk
Madame Marilyne Geneau
Monsieur Philippe Leblond
Madame Nathalie Kleber
Madame Isabelle Rousseau
Madame Virginie Sarria

Chacun se présente brièvement. Nous procédons à une élection. Les personnes suivantes sont élues pour un mandat de 2 ans : Patrick Messier, Nathalie Kleber et Isabelle Rousseau. Il y a égalité entre Monsieur Alain Brissette et Madame Virginie Sarria pour le 4^e poste de 2 ans. Monsieur Caron demande si l'un des deux membres souhaiterait obtenir le mandat de 1 an. Monsieur Alain Brissette se propose pour le mandat d'un an. Madame Virginie Sarria est donc élue pour le mandat de 2 ans.

Nous poursuivons avec le poste à pourvoir pour un mandat d'un an.

Les personnes suivantes proposent leur candidature :

Monsieur Samil El Farouk
Monsieur Philippe Leblond
Madame Mélanie St-Pierre

Chacun se présente brièvement. Nous procédons à une élection.

Monsieur Philippe Leblond est élu pour le mandat d'un an.

Monsieur Caron informe l'assemblée générale que les parents qui n'ont pas été élus seront membres substitués du Conseil d'établissement tel que prévu par la loi.

Nous conservons les noms des parents suivants comme membres substitués si des besoins surviennent durant l'année scolaire :

Monsieur Samir El Farouk
Madame Marilyne Geneau
Madame Mélanie St-Pierre

4.6. Parmi les parents membres du conseil d'établissement, l'assemblée générale élira ses représentants au comité de parents

Mme Marika Larravoire propose madame Nathalie Kleber à titre de représentante au comité de parents de la CSMV. Mme Kleber accepte d'être substitut au comité de parents.

Mme Isabelle Rousseau se propose comme représentante.

Les deux personnes sont élues par acclamation.

5. Formation d'un organisme de participation des parents

5.1. Décision de formation et Rapport annuel

Personne de l'assemblée ne propose la formation de l'OPP. Il n'y aura pas d'OPP pour la prochaine année scolaire. Toutefois, la porte demeure ouverte si en cours d'année, des parents souhaiteraient en former un. Si des parents sont intéressés à être bénévoles, nous vous invitons à faire parvenir un courriel à l'école avec leur intérêt. Monsieur Caron assurera un suivi courriel auprès de tous les parents pour les informer de la procédure à suivre s'ils souhaitent s'impliquer.

5.2. Nom de l'organisme : L'OPPAL

5.3. Composition (nombre de parents, provenance)

6. Questions de l'assemblée

Est-ce que les rencontres sont ouvertes au public? Oui sauf dans le cas où un sujet devrait être débattu à huis clos. À chaque rencontre, une période de questions est prévue pour les personnes du public présentes. Les membres du public n'ont pas droit de vote.

Quels sont les types de sujets qui peuvent être présentés aux membres du CE?


Monsieur Caron rappelle les principaux mandats énumérés plus tôt.

7. Levée de l'assemblée.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée à 19 h 46.



Virginie Sarria, présidente



Sylvain Caron, directeur

Adopté à l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2018.